



Vente maison divorce

Par filledelr

bonjour je suis divorcéé depuis bientôt 4ans et il a mis la maison en vente.
le notaire me demande des frais sur la vente de celle ci car je suis toujours co emprunteur mais je n'y vit plus depuis ce divorce soi disant c'est ma residence secondaire ?
pourrais je avoir des informations ?
merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lors de la vente d'un bien immobilier, c'est l'acquéreur qui paye les "frais de notaire" liés à la mutation.
Il faut donc demander à votre notaire de vous expliquer la raison de ces frais.
Est-ce des droits de partage ? des honoraires de négociation ?